

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006.


PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
Informations sur le produit
Nom commercial : PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

Utilisation recommandée : Peintures

Société : PPG AC - France
 Rue Sainte-Claire Deville 10
 92565 Rueil-Malmaison

Téléphone : + 330157610000

Téléfax : + 330157610268

Téléphone en cas d'urgence : **33 014542 59 59 ORFILA**
Adresse e-mail : **psdmfrance.rul-mb@ppg.com**
2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Symbole(s) :
Nocif
Dangereux pour l'environnement
Composants dangereux :

 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Phrase(s) R :

INFLAMMABLE.

NOCIF PAR INHALATION.

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.

PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR CONTACT AVEC LA PEAU.

TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.

Phrases P :

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composé	EC No.	No.-CAS	DSD	Note	Classification	Concentration
xylyène	215-535-7	1330-20-7	12 2008	Nota C	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	≥ 10.00 - $< 12.50\%$
isobutanol	201-148-0	78-83-1	12 2008		R10 Xi; R37/38, R41 R67	≥ 1.00 - $< 2.50\%$

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006.



PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

ethylbenzène	202-849-4	100-41-4	12 2008		F; R11 Xn; R20	>=2.50 - <10.00%
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)		25068-38-6	12 2008		Xi; R36/38 R43 N; R51, R53	>=5.00 - <10.00%
1-méthoxy-2-propanol	203-539-1	107-98-2	08 2009		R10 R67	>=1.00 - <2.50%
bis(orthophosphate) de trizinc	231-944-3	7779-90-0	12 2008		N; R50, R53	>=2.50 - <10.00%
nonylphénol	246-672-0	25154-52-3	12 2008		Repr.Cat.3; R62, R63 Xn; R22 C; R34 N; R50, R53	>=1.00 - <2.50%

Le producteur déclare que pour les phrases R qui ne sont pas mentionnés au chapitre 3, le montant total des substances dangereuses est inférieure aux limites. Pour les substances ayant une valeur limite d'exposition professionnelle, voir chapitre 8.

Si plusieurs composés apparaissent avec des identificateurs identiques, cela signifie qu'ils ont des propriétés de danger différentes : ex. Point Eclair.

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux** : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Contact avec les yeux** : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Enlever les lentilles de contact. Demander conseil à un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- Inhalation** : Veiller à ce que la personne ait de l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et demander conseil à un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingurgitation consulter immédiatement un médecin! Garder au repos. Ne PAS faire vomir.
- Brûlures** : Si les projections s'enflamment sur les vêtements, rincer abondamment à l'eau. Retirer les vêtements souillés. Ne pas retirer les vêtements brûlés sur la peau. Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : Puisque le produit contient des composants organiques combustibles, une incendie va produire une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut entraîner de graves problèmes de santé. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.



PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

- Moyen d'extinction approprié** : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant aux alcools, un produit chimique sec ou de la dioxyde de carbone. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Ne PAS utiliser un jet d'eau concentré.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle. Ventiler la zone. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Porter une protection respiratoire. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant une concentration explosive. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Enlever toute source d'ignition.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
- Conseils supplémentaires** : Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précautions pour la manipulation sans danger** : Eviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, fumer ni boire pendant le travail. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Equipement de protection individuel : cf. paragraphe 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles. Utiliser des outils anti-étincelles. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des habits anti-statiques et les planchers être de type conducteur. Isoler des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Défense de fumer. L'accumulation de chiffons sales et de particules sèches, particulièrement les filtres des cabines d'application, peut causer une combustion spontanée. Le bon respect des normes, l'enlèvement régulier des déchets et la maintenance régulière des filtres des cabines d'application minimise le risque de combustion spontanée.

Stockage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006.



PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Respecter les indications sur l'étiquette. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 30°C (41 - 86 F) dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes actuelles de la technique de sécurité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver conformément aux réglementations nationales particulières.
- Précautions pour le stockage en commun** : Tenir éloigné d'agents oxydants et de matériaux à forte teneur en acidité ou alcaline.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composés de la liste National et/ou de la liste européenne TLV (98/24/EC) :

Composé	No.-CAS	Valeur [mg/m ³]	Valeur [ppm]	Base
xylène <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC) Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)Peut être adsorbé à travers la peauIndicatifIndicatifPeut être adsorbé à travers la peau</i>	1330-20-7	221 442 221 442	50 100 50 100	INRS (FR) VME INRS (FR) VLE EU ELV TWA EU ELV VLE
isobutanol <i>Valeurs limites admises (VL)</i>	78-83-1	150	50	INRS (FR) VME
ethylbenzène <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC) Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)Peut être adsorbé à travers la peauIndicatifIndicatifPeut être adsorbé à travers la peau</i>	100-41-4	88.4 442 442 884	20 100 100 200	INRS (FR) VME INRS (FR) VLE EU ELV TWA EU ELV VLE
1-méthoxy-2-propanol <i>Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC) Valeurs limites réglementaires contraignantes (VRC)Peut être adsorbé à travers la peauIndicatifIndicatifPeut être adsorbé à travers la peau</i>	107-98-2	188 375 375 568	50 100 100 150	INRS (FR) VME INRS (FR) VLE EU ELV TWA EU ELV VLE

Équipement de protection individuelle

Conseils généraux

- Protection respiratoire** : Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants.
Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Gants recommandés : Viton (R)
Temps de rupture minimum : 480 mn

Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit.

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Des lunettes de protection chimique doivent être portées.
Protection de la peau et du corps : Le personnel doit porter des habits de protection. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Eviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

Conseils supplémentaires

Protection environnementale : Se referer à législation nationale chapitre 15 en ce qui concerne la législation sur la protection environnementale.

Protection individuelle
Équipement de protection : Ecran facial, gants de sécurité et demi-masque filtration gaz/vapeurs et particules A2P2



Veillez contacter votre fournisseur d'équipement de protection individuelle pour un conseil approprié.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : visqueux
Couleur : gris
Odeur : caractéristique
Point d'éclair : 26.8 °C
Température d'auto-inflammabilité : > 290 °C
Limite d'explosivité, supérieure : 7.9 %(V)
335.35 g/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006.

**PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE**

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

Limite d'explosivité, inférieure	:	1.08 %(V) 45.67 g/m ³
Densité	:	1.5 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	:	non miscible
pH	:	
Viscosité, dynamique	:	2,750 mPa.s à 23 °C
Temps d'écoulement	:	>= 60 s Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431 (EN 535) 6 mm CUP

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Eviter les températures au-dessus de 60°C (140 F), la lumière de soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Réactions dangereuses	:	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux	:	En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent être formés, comme: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit	:	Pas d'informations disponibles pour ce produit. La préparation a été évaluée suivant la méthode conventionnelle de la directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et a été classée pour risques toxicologiques en conséquence. Voir les articles 3 et 15 pour plus de détails.
Toxicité aiguë par voie orale	:	Peut provoquer des nausées, des crampes abdominales et une irritation des membranes muqueuses.
Toxicité aiguë par inhalation	:	L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé. Comme p.e.: irritation des membranes muqueuses, irritation du système respiratoire, effets adverses sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, étourdissements et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
Irritation de la peau	:	Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Un contact répété de la peau avec le produit peut entraîner des irritations ou sensibilisations de la peau dues probablement à l'influence d'autres composants de l'époxyde.
Contact avec les yeux	:	Irritant pour les yeux.
Information supplémentaire	:	Pas d'informations disponibles pour ce produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006.

**PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE**

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

Données de toxicité aiguë pour les composés

bis(orthophosphate) de trizinc(7779-90-0)

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 552 mg/kg (souris)

nonylphénol(25154-52-3)

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 1,620 mg/kg (rat)**Toxicité aiguë par inhalation** : CL50: 2 mg/l (rat)**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Information supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et a été classée pour ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 3 et 15 pour plus de détails. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination spéciale est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Code d'élimination des déchets : Le Code Déchet Européen de ce produit, lorsque celui-ci est considéré en tant que déchet, est :

08 01 11 Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Si ce produit est entièrement traité ou mélangé à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. En cas de mélange à d'autres déchets, un code plus approprié devra être assigné. Pour de plus amples conseils, contactez les autorités locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport dans les lieux de l'utilisateur : transporter toujours dans des récipients fermés, en position debout, marqués et fixés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, IMDG pour le transport maritime, et IATA pour le transport aérien

Numéro ONU : 1263
Nom d'expédition : PAINT
Classe : 3
Groupe d'emballage (ADR) : III
Étiquette : 3
Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURES

Groupe d'emballage (IMDG/IATA) : III
Marine Polluant (IMDG) : Polluant marin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006.


PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

EmS (IMDG)	:	F-E, S-E
Quantités limitées (ADR)	:	Max. par emballage interne : 5.00 L Max. par emballage externe : 30.00 KG
Quantités limitées (IMDG)	:	Max. par emballage interne : 5.00 L Max. par emballage externe : 30.00 KG

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE.


Nocif

Dangereux pour l'environnement
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Phrase(s) R	:	R10 R20 R36/38 R43 R51/53	Inflammable. Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 S23 S29 S36/37 S38 S46	Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Phrases P	:		Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.
Directive 2004/42/CE COV Produits	:		Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/j): 550 g/l (2007)/ 500 g/l (2010) Ce produit contient au maximum 440 g/l COV

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne constituent pas la propre évaluation de l'utilisateur, des risques encourus sur le lieu de travail, requis par les exigences de la législation sur la santé et la sécurité au travail. Les dispositions des règlements nationaux du travail, en terme de santé et de sécurité, s'appliquent à l'utilisation de ce produit sur le lieu de travail.

**PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE**

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

Législation nationale

Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du travail:

Composé	No.-CAS	Tableaux	Liste INRS des Maladies Professionnelles
xylene	1330-20-7	4 BIS	Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
xylene	1330-20-7	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
xylene	1330-20-7	A	Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non : Benzène, toluène, xylènes et autres homologues du benzène
2-methylpropan-1-ol	78-83-1	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
ethylbenzene	100-41-4	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
ethylbenzene	100-41-4	A	Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non : Benzène, toluène, xylènes et autres homologues du benzène
epoxy resin (mw <= 700)	25068-38-6	51	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants
1-methoxypropan-2-ol	107-98-2	84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou



PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

			cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.
zinc phosphate	7779-90-0	A	Phosphore et ses composés, notamment les esters phosphoriques, pyrophosphoriques, thiophosphoriques, ainsi que les autres composés organiques du phosphore.

Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour les applications des peintures et vernis par pulvérisation., Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le benzène et homologues.

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases R etc

xylène	R10 R20/21 R38	Inflammable. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
isobutanol	R10 R37/38 R41 R67	Inflammable. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
ethylbenzène	R11 R20	Facilement inflammable. Nocif par inhalation.
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)	R36/38 R43 R51/53	Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
1-méthoxy-2-propanol	R10 R67	Inflammable. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
bis(orthophosphate) de trizinc	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
nonylphénol	R22 R34 R62 R63 R50/53	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures. Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006.



PPG PRIMAIRE EPOXY FONDS SPECIAUX BASE

MSDS FR 01 / FR Version 1

Date d'impression 02/06/2010

Date de révision: 02-06-10

Cette fiche de données de sécurité est basée sur les fiches de données de sécurité obtenues de la part des producteurs / fabricants ou/et des bases de données sur Internet et des réglementations en vigueur sur les substances/ préparations dangereuses.

Conseils relatifs à la formation:

Les personnes qui prennent part à l'écoulement des produits dangereux doivent être formés à la manutention, la sécurité et l'hygiène.

Les conducteurs doivent être formés et obtenir un certificat en conformité avec les exigences de la réglementation du transport (ADR).

Version: 1

Date de révision: 02.06.2010

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances des législations européennes et nationales effectives à la date de création de ce document. Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraînerait normalement l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur devrait contrôler la date d'émission et si celle-ci est vieille de plus de 12 mois, les données ne devraient être utilisées qu'après vérification de leur validité auprès du bureau de vente du fournisseur le plus proche. Puisque les conditions spécifiques d'utilisation du produit ne sont pas sous contrôle des fournisseurs, le fournisseur n'est pas responsable des conséquences (négatives) des conditions d'utilisations spécifiques, qui sont hors de son contrôle et qui ne seraient pas en adéquation avec les instructions de manipulation, stockage ou autres, contenues dans la fiche de données de sécurité.

Après avoir mélangé tous les composants qui sont mentionnés sur la fiche de sécurité valable, les précautions de sécurité mentionnées sur les fiches de sécurité et les étiquettes de chaque composant devraient être pris en considération lors de l'évaluation des précautions de sécurité du produit mélangé.